

Organiser un vide-maison rentable et légal : Le plan d'action complet

Démarches administratives obligatoires

- Déclarez votre événement à la mairie de Dijon au moins 15 jours avant la date prévue en remplissant le formulaire Cerfa n°13939*01.
- Respectez la limite légale autorisée de deux vide-maisons par foyer et par an.
- Vendez exclusivement des objets personnels et usagés ; la vente d'objets neufs ou achetés pour la revente est strictement interdite et sanctionnée.

Tri et préparation des objets

- Appliquez la règle des 3 colonnes pour trier vos affaires : à vendre, à donner/recycler (associations ou déchèterie), et à jeter.
- Regroupez les articles par univers (cuisine, jouets, livres, vêtements) pour faciliter le parcours des acheteurs.
- Étiquetez chaque article avec un prix clair ou utilisez des gommettes de couleur par tranche de prix pour accélérer les transactions.

Logistique et accueil le jour J

- Préparez un fonds de caisse de 50 à 100 euros en petites coupures et pièces pour rendre la monnaie facilement.
- Installez une zone de test avec une rallonge électrique pour prouver le bon fonctionnement de vos appareils.
- Proposez une solution de paiement dématérialisé en complément des espèces pour les transactions plus importantes.
- Prévoyez des sacs de transport réutilisables pour les acheteurs afin de limiter les déchets sur place.

Communication et sécurité

- Diffusez votre annonce sur les réseaux sociaux et sites spécialisés (Leboncoin, Facebook Marketplace) en précisant l'adresse exacte.
- Installez des panneaux de signalisation aux carrefours stratégiques proches de votre domicile (après accord de la mairie).
- Sécurisez vos accès en fermant à clé les zones privées de la maison non destinées à la vente.